COMMUNICATION

Charte graphique

de l'Organisation internationale de la Francophonie

ÉLÉMENTS DE BASE

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

2 Sommaire

2 Sommaire
3 L'emblème de la Francophonie
Le logotype de l'OIF :
4 version en couleur
5 versions monochromes
Les règles d'utilisation du logotype :
6 taille minimum et espace protégé
7 utilisation sur un fond
8 L'univers de couleurs
9 L'univers typographique
10 La cosignature
11 Interdits

Ce pictogramme indique que des fichiers d'exécution sont disponibles. Ils doivent être utilisés pour toute reproduction.

Contact
Pour toute question concernant l'identité visuelle de l'Organisation internationale de la Francophonie, une application non présentée dans ce document ou pour se procurer les fichiers d'exécution indispensables pour toute reproduction, adressez vous à :

Service de communication de l'OIF
13, quai André-Citroën
75015 Paris (France)
tél. +33 (0)1 44 37 33 93
télécopie +33 (0)1 44 37 32 73
com@francophonie.org
www.francophonie.org

Chef du service :
Anissa Barrak

Responsable des publications :
Nathalie Rostini

Tous droits réservés © OIF - 2007
Conception et réalisation : W & Cie

3 L'emblème de la Francophonie

Histoire et symbolique

Le logo du Sommet de Québec
L'emblème actuel de la Francophonie - cercle à cinq éléments - a été initialement créé en 1987 par la firme québécoise Verge-Lebel et associés Inc., comme logo du Sommet de Québec. La firme le décrit comme suit :
« La structure visuelle des cinq bandes s'appuyant les unes sur les autres dans une démarche cohérente véhicule de façon spectaculaire la notion d'entraide et de collaboration harmonieuse. Les cinq couleurs franches, rappelant les diverses couleurs des drapeaux des Etats et gouvernements participant au Sommet apportent une dimension internationale au symbole et représentent bien les cinq continents auxquels appartiennent les partenaires de la Francophonie ».

Extension de l'emblème du Sommet aux institutions de la Francophonie
Les Instances de la Francophonie (Comité de suivi du Sommet de Dakar, 1990) ont décidé d'adopter l'emblème du Sommet de Québec pour l'ensemble de la Francophonie institutionnelle et en ont décrit l'utilisation comme suit :

« L'emblème est réservé aux Sommets et à leurs manifestations officielles. Il est étendu aux institutions de la Francophonie qui ont un rapport direct avec le Sommet : ACCT (devenue Organisation internationale de la Francophonie), Aupelf-Uref (devenue Agence universitaire de la Francophonie), Cirtef, TV5, Université Senghor, IEPF, Confemen, Confejes, Forum francophone des Affaires, etc.) ».

« Les pays du Sommet qui désirent marquer, par l'utilisation de l'emblème, leur appartenance à la Francophonie, pourront également l'utiliser. Ces utilisateurs auront toujours la possibilité d'associer l'emblème à leur propre signe distinctif ».

4 Le logotype de l'OIF : version en couleur

version en couleur

Le logotype de l'Organisation internationale de la Francophonie est composé de l'emblème de la Francophonie institutionnelle, le cercle à 5 éléments associé à l'appellation officielle de l'Organisation.

Le logotype de l'OIF est immuable et ne doit pas être modifié.
Toute reproduction doit se faire à partir des documents d'exécution disponibles (fichiers eps, jpg et png).
OIF_logotype

La version en couleur du logotype est à privilégier.
Quand son utilisation n'est pas possible techniquement, on pourra employer une des versions monochromes présentées page suivante.

N.B. L'utilisation de l'emblème de la Francophonie ne doit pas se substituer au logotype de l'OIF (cf L'emblème de la Francophonie p. 3).

5 Le logotype de l'OIF : versions monochromes

version monochrome noir

version monochrome rouge
Pantone 485 C

version monochrome bleu
Pantone Process Cyan C

version monochrome jaune
Pantone 116 C

version monochrome violet
Pantone 2603 C

version monochrome vert
Pantone 376 C

version monochrome aplat noir

version monochrome aplat blanc
(fond noir à titre indicatif non présent dans
le fichier d'exécution)

Les versions monochromes du logotype de l'OIF doivent être utilisées dans les cas où la version en couleur n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques : ex. télécopie, annonces ou documents imprimés en une ou deux couleurs seulement, etc.
On privilégiera alors l'une des versions monochromes tramées présentées ci-contre.

L'utilisation du logotype aplat noir ou blanc est strictement réservée dans les cas où la trame n'est pas possible (exemple : tampon, sérigraphie petite taille, gaufrage, etc.) ou pour les marquages monochromes blanc sur fond de couleur.

N.B. Pour toute reproduction de l'une de ces versions monochromes, utilisez les documents d'éxécution disponibles.
OIF_logotype

6 Les règles d'utilisation du logotype : taille minimum et espace protégé

Une attention particulière doit être apportée dans l'utilisation du logotype de l'OIF afin de préserver la lisibilité des différents éléments qui le composent. On veillera à respecter les règles d'utilisation suivantes :

La taille minimum d'utilisation définie est égale à 25 mm sur la largeur. Selon le procédé de reproduction utilisé (ex. gaufrage, sérigraphie), il peut être nécessaire d'augmenter cette taille et/ou d'utiliser une version monochrome aplat.

L'espace protégé minimum défini autour du logotype correspond à la hauteur du «L» de «la francophonie». Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.

7 Les règles d'utilisation du logotype : utilisation sur un fond

privilégier la version en couleur
sur un fond blanc

sur un fond ne permettant pas une bonne lisibilité de la marque
> version avec cartouche blanc = espace protégé

sur un fond gris clair, métal chromé, alu
> version en couleur

sur un fond en verre dos sablé
> version en couleur

sur fond gris ou métal foncé
> version en couleur avec typo en réserve blanche

sur un fond aplat de couleur
> version aplat blanc (en réserve blanche)

sur un fond aplat de couleur
> version aplat blanc (en réserve blanche)

sur un fond aplat de couleur
> version aplat blanc (en réserve blanche)

sur un fond aplat de couleur
> version aplat blanc (en réserve blanche)

L'utilisation du logotype de l'OIF sur un fond blanc est à privilégier.

Sur un fond très clair > utiliser la version en couleur.

Sur un fond foncé (gris foncé, bleu foncé) > utiliser la version en couleur avec la typographie en réserve blanche.

Sur un fond visuel, fond perturbé, utiliser le logotype avec un cartouche blanc.

8 L'univers de couleurs

les six couleurs du logotype de l'OIF

gris
Pantone Cool Gray 11 C
C 10, M 10, J 10, N 80
R 46, V 41, B 45
2E292D
RAL 7024

jaune
Pantone 116 C
C 0, M 15, J 100, N 0
R 253, V 205, B 1
FDCD00
RAL 085 80 80

vert
Pantone 376 C
C 53, M 0, J 100, N 0
R 126, V 179, B 1
7EB301
RAL 120 70 75

violet
Pantone 2603 C
C 70, M 100, J 0, N 0
R 93, V 0, B 15
5D0073
RAL 320 30 37

rouge
Pantone 485 C
C 0, M 94, J 87, N 0
R 228, V 0, B 1
E40001
RAL 040 50 70

bleu cyan
Pantone Process Cyan C
C 100, M 0, J 0, N 0
R 1, V 152, B 233
0198E9
~ RAL 5015

L'univers de couleurs de l'OIF se compose :
- d'une palette de couleurs institutionnelles comprenant les six couleurs du logotype.
Pour exemple, cette charte graphique utilise ces couleurs.

- d'une gamme complémentaire de 3 couleurs destinées aux documents produits par les Instances de la Francophonie.

- d'un gris clair destiné à d'autres éditions (voir exemples dans cette charte).

les trois couleurs des Instances de la Francophonie

violet
Pantone 2602 C
C 63, M 100, J 0, N 3
R 125, V 9, B 150
7D0996

> sommets des chefs d'État et de gouvernement

bleu
Pantone 2727 C
C 80, M 40, J 0, N 0
R 56, V 120, B 219
3878DB

> CMF

jaune
Pantone 116 C
C 0, M 15, J 100, N 0
R 253, V 205, B 1
FDCD00

> CPF

couleur complémentaire

gris clair
Pantone Warm gray 1 C
C 0, M 4, J 4, N 20
R 223, V 220, B 216
DFDCD8

> autres éditions

9

L'univers typographique

Maverick

Light, *Light Italic,* Medium, *Medium Italic,* **Bold, *Bold Italic***

Helvetica Neue

25 Ultra Light, 35 Thin, 45 Light, 55 Roman, **65 Medium, 75 Bold, 85 Heavy, 95 Black**

26 Ultra Light Italic, 36 Thin Italic, 46 Light Italic, 56 Italic, 66 Medium Italic, 76 Bold Italic, ***86 Heavy Italic, 96 Black Italic***

27 Ultra Light Condensed, 37 Thin Condensed, 47 Light Condensed, 57 Condensed, **67 Medium Condensed, 77 Bold Condensed, 87 Heavy Condensed, 97 Black Condensed, 107 Extra Black Condensed**
+ versions Oblique

23 Ultra Light Extended, 33 Thin Extended, 43 Light Extended, 53 Extended, **63 Medium Extended, 73 Bold Extended, 83 Heavy Extended, 93 Black Extended** + versions Oblique

L'univers typographique de l'OIF comprend :

- le Maverick, typographie utilisée pour l'écriture de «la francophonie» dans le logotype de l'OIF et que l'on peut utiliser pour les titres de documents.

- l'Helvetica Neue, typographie utilisée pour tous les textes de la papeterie et que l'on privilégiera sur l'ensemble des documents édités par l'OIF.
Pour exemple, cette charte graphique est entièrement composée en Helvetica Neue 45 Light, 75 Bold et 95 Black. L'Helvetica Neue est disponible dans de nombreuses versions (normal, italique, condensé, étiré) et graisses (du très maigre au très gras).

Pour la saisie des courriers et pour tous les textes des documents de bureautique (ex. fax, note, communiqué de presse, présentations PowerPoint™, etc.), on utilisera **l'Helvetica** disponible sur la plupart des matériels informatiques.

10 La cosignature

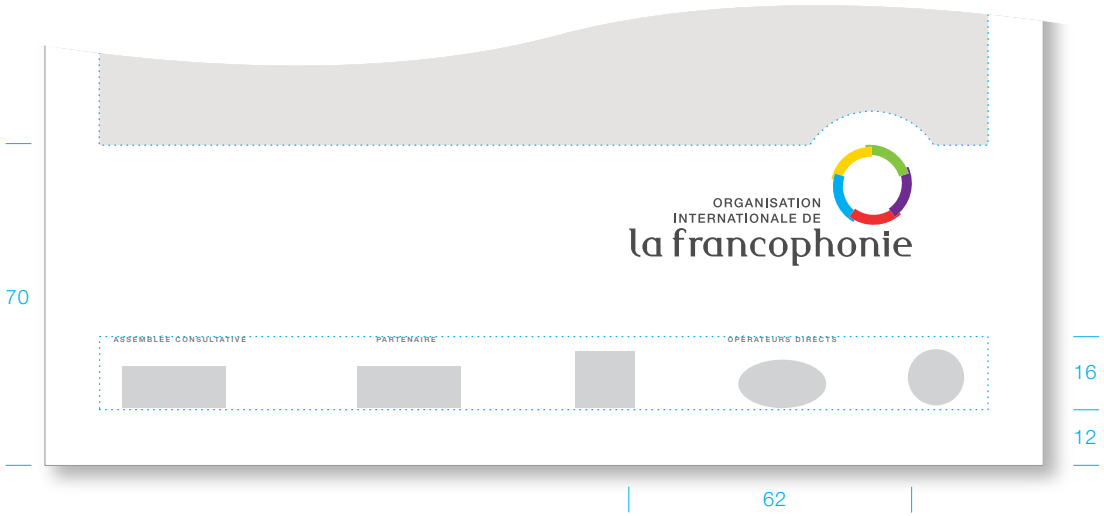

cosignature sur un document édité par l'OIF

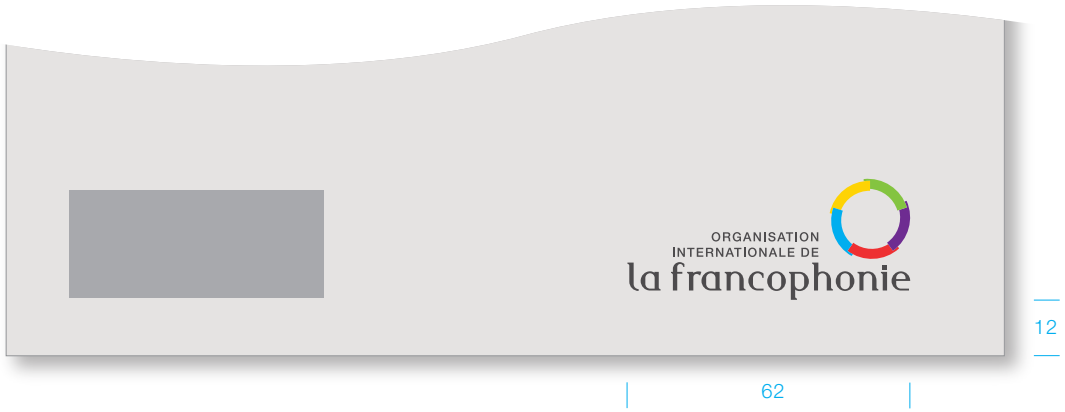

cosignature sur un document édité à part égale par l'OIF et un autre partenaire
présentation à 60% cotes en mm

La gestion de la cosignature
Sur un document édité par l'OIF et cosigné par un ou plusieurs partenaires, on respectera le placement et rapport de taille des différents logotypes selon le principe présenté ci-contre. Le territoire graphique du document est celui de l'OIF.

Sur un document édité à part égale par l'OIF et par un autre partenaire, les logotypes sont placés à distance et dans le même rapport de taille.

Sur un document édité par un autre organisme et cosigné par l'OIF, les règles sont celles imposées par l'émetteur.

Dans tous les cas, on veillera à utiliser de préférence le logotype de l'OIF en couleur et à respecter sa taille minimum et son espace protégé. Le placement à droite sera privilégié.

11

Interdits

Exemples d'utilisations erronées

mise en couleurs non conforme

construction de la typographie non conforme

espace de protection non respecté

déformation du logotype interdite

taille d'utilisation du logotype inférieure
à la taille minimum

version monochrome interdite

version monochrome aplat noir
non conforme

association d'un symbole dans le logotype
interdite

utilisation d'une version monochrome
du logotype sur un fond de couleur interdite

version monochrome aplat blanc non conforme
(disparition des interstices dans l'emblème)

utilisation du logotype couleur sur un fond
proche d'une couleur de l'emblème interdite

utilisation du logotype couleur sur un fond
perturbé interdite